

Compte rendu de séance

Séance du 31 Janvier 2018

L' an 2018 et le 31 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de POTISEK Annie, Maire

Présents : Mme POTISEK Annie, Maire, Mmes : BRAZ Karine, FAUCHERON Cathy, MARKOWSKI Liliane, MICHEL Marie-France, MOREAU Joëlle, MM : DE GOSTOWSKI Grégory, GODRON Jean-Michel, MARTINVAL Francis, PARISOT Olivier, VERREMAN Laurent

Absents excusés : Mme CREPEAUX LAMIABLE Oriane - MM ROYER Jean-Pierre - PANIEZ Didier - LELARGE Hervé

Pouvoirs : Mme CREPEAUX-LAMIABLE à Mr MARTINVAL - Mr ROYER Jean-Pierre à Mme MOREAU - Mr PANIEZ à Mr GODRON - Mr LELARGE à Mme POTISEK

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 24/01/2018

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Châlons-en-Champagne
le : 23/03/2018

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mr de GOSTOWSKI Grégory -

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Election d'un nouvel adjoint suite à la démission du 4ème Adjoint - 20180001
Bail "La Pature Communale" - 20180002
Convention fourrière AImAA - Année 2018- - 20180003
Désherbage Médiathèque - 20180004
Remboursement anticipé de deux emprunts Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne du budget annexe
lotissement Les Hauts de Tours - 20180005
Indemnités de fonction des adjoints - 20180006
Aérodrome d'EPERNAY-PLIVOT : servitudes aéronautiques de dégagement - 20180007
Brocante - 20180008
CONVENTION FREDON "Commune Nature" - 20180009
4L TROPHY 2018 - 20180010

Election d'un nouvel adjoint suite à la démission du 4ème Adjoint: réf : 20180001

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 29 mars 2014 relative à l'élection des Adjointes au Maire fixant leur nombre à quatre ;

Vu l'arrêté municipal n° 2017-0125 du 15/06/2017 portant délégation de fonction du Maire à M. Didier PANIEZ, 4ème adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant des domaines suivants : entretien et valorisation de l'image du village, entretien et fonctionnement du parc automobile et du matériel technique,

Vu la lettre de démission en date du 10/12/2017 de M. Didier PANIEZ des fonctions de 4ème adjoint au maire adressée à M. le Sous Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 14 janvier 2018 ;

Madame le Maire :

- **PROPOSE** à l'assemblée de procéder au remplacement de M. Didier PANIEZ, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

- **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

1) sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 29 mars 2014 ;

2) sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :

- il prendra rang après tous les autres ;

3) pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 15 voix POUR et 0 voix CONTRE, de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à QUATRE ; que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu.

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M. de GOSTOWSKI Grégory a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Mr MARTINVAL Francis et Mme MOREAU Joëlle.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1er tour du scrutin :

Sous la présidence de Madame Annie POTISEK, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral)	01
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) :	14
e) Majorité absolue :	08

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>	

Mr GODRON Jean-Michel	13	treize
Mr de GOSTOWSKI Grégory	01	un

Monsieur Jean-Michel GODRON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4ème Adjoint et a été immédiatement installé.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Bail "La Pature Communale" : réf : 20180002

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de TOURS sur MARNE avait consenti un bail à ferme d'une durée de 9 ans à Mr Jean-Marcel HARLIN demeurant à TOURS sur MARNE, 14 rue de la Haie du Bois, suivant acte signé les 21 août et 6 septembre 1989 chez Maître Dominique RAYER, notaire à TOURS sur MARNE et enregistré à EPERNAY le 11 septembre 1989 .

Ledit bail a été renouvelé par tacite reconduction par durée de 9 ans pour se terminer le 31 décembre 2023.

Les parcelles de terre concernées par ledit bail sont sises sur la Commune de TOURS sur MARNE au lieudit "La Pature Communale" sous les références cadastrales : ZP 51 lot 13 lieudit "LA PATURE" pour une contenance de 2 ha 00 a 00 ca

Madame le Maire relate différents contacts avec une responsable du dispositif REAGIR (ADASEA de la Marne) stipulant que Monsieur Jean-Marcel HARLIN souhaite faire valoir ses droits à la retraite.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** la résiliation du bail avec Mr Jean-Marcel HARLIN,
- **VALIDE** le nouveau bail au profit de Monsieur Sébastien ROUSSEAU, domicilié à TOURS sur MARNE, 6 rue du Montcey, pour une durée de 9 ans, concernant le lot 13 de la parcelle ZP 51 LA PATURE pour une contenance de 2 ha 00 a 00 ca
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Convention fourrière AIMAA - Année 2018- : réf : 20180003

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de renouveler avec l'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux (A.I.M.A.A) la convention de fourrière sans capture pour l'année 2018 avec une participation de 0.35 € ttc par habitant.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'A.I.M.A.A.

Les crédits seront ouverts au budget primitif 2018.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Désherbage Médiathèque : réf : 20180004

Vu le Code des Communes et notamment l'article L122-20,

Considérant qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la Médiathèque doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale,

ARRETONS :

Article 1 : les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la Médiathèque de TOURS sur MARNE devront être retirés des collections,

Article 2 : ces livres réformés sont cédés gratuitement à des institutions ou des associations, ou, à défaut, détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler,

Article 3 : l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste,

Article 4 : La Responsable de la Médiathèque est chargée de mettre en oeuvre la politique de régulation des collections et signe les procès-verbaux d'élimination.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Remboursement anticipé de deux emprunts Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne du budget annexe lotissement Les Hauts de Tours : réf : 20180005

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de TOURS sur MARNE avait souscrit deux emprunts auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne pour financer le lotissement "Les Hauts de Tours".

Toutes les parcelles sont désormais vendues.

Elle propose, donc, de rembourser par anticipation ces deux emprunts qui devaient se terminer avec l'échéance du 30/12/2023, ce qui permettrait de clore le budget annexe Lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

-**DECIDE** le remboursement anticipé du prêt n°8517185 qui avait été souscrit pour un montant de 100 000.00 € sur 180 mois à la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne après l'échéance du 30.03.2018 CRD de 43 813.03 € sans indemnité de remboursement anticipé

- **DECIDE** le remboursement anticipé du prêt n° 8515802 qui avait été souscrit pour un montant de 645 789.46 € sur 180 mois à la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne après l'échéance du 30.03.2018 CRD de 297 568.80 € majoré d'une indemnité de remboursement anticipé d'un montant de 32 582.31 € (après négociation).

-**DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer tous documents relatif à ce dossier

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Indemnités de fonction des adjoints : réf : 20180006

Vu les articles L2123-20 à L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT),
Vu l'article L2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,
Vu le procès-verbal relatif à l'élection du 4ème adjoint en date du 31.01.2018,
Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions à :

- Monsieur MARTINVAL Francis, 1er Adjoint
- Madame CREPEAUX-LAMIABLE Oriane, 2ème Adjoint
- Madame MOREAU Joëlle, 3ème Adjoint
- Monsieur Jean-Michel GODRON, 4ème Adjoint

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,
Considérant que pour une Commune de 1415 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint titulaire d'une délégation de fonction en pourcentage de l'indice brut terminal 1022 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 16.5 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints comme suit :

- 1er adjoint : 16.50 % de l'indice 1022
- 2ème Adjoint : 16.50 % de l'indice 1022
- 3ème Adjoint : 16.50 % de l'indice 1022
- 4ème Adjoint : 16.50 % de l'indice 1022

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Aérodrome d'EPERNAY-PLIVOT : servitudes aéronautiques de dégagement: réf : 20180007

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier reçu en mairie le 09 janvier 2018 émanant de la Préfecture et relatif au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome d'EPERNAY-PLIVOT et précise que le Conseil est invité à émettre un avis sur le projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome d'EPERNAY-PLIVOT.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Brocante : réf : 20180008

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement et d'embellissement coeur du village phase 1 (rues et ruelles Saint Maurice et rue de la Halle) devraient démarrer vers le 05 février pour la partie concernant l'enfouissement des réseaux BT puis, à compter du 12 mars, se sont les travaux sur l'eau potable, l'assainissement et le traitement de voirie..

La brocante organisée par le Comité des Fêtes étant prévue le 01er avril 2018 dans le secteur concerné par les travaux, il convient de la déplacer sur les rues suivantes : Rue de Bisseuil - Rue Chassigneux - Rue de l'Avenir - Rue Antoine Drouilly - Rempart Nord Ouest - Chemin de Bisseuil et éventuellement Rue des Bobines.
Madame le Maire donne lecture du règlement intérieur qui est proposé et qui vise à restituer le caractère de brocante et vide grenier à cette manifestation.

Après en avoir délibéré et à la majorité des présents, le Conseil Municipal :

- **émet** un avis favorable au déplacement de la brocante sur les rues suivantes : Rue de Bisseuil - Rue Chassigneux - Rue de l'Avenir - Rue Antoine Drouilly - Rempart Nord Ouest - Chemin de Bisseuil et éventuellement Rue des Bobines.
- **approuve** le règlement intérieur relatif à la brocante
- **charge** Madame le Maire de prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place de cette brocante.

VOTE : 14 pour - 01 contre - 00 abstention

A la majorité (pour : 14 contre : 1 abstentions : 0)

CONVENTION FREDON "Commune Nature" : réf : 20180009

Madame le Maire relate au Conseil Municipal la réunion d'information avec la représentante de FREDONCA et précise que l'accompagnement financier pour l'élaboration du plan de gestion des espaces verts de la Commune est lié à la signature d'une convention générant la possibilité de solliciter une aide de la part de l'Agence de l'Eau du bassin Seine Normandie, de la Région Grand Est et du Parc Naturel Régional de la Montagne de REIMS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal,
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention FREDON Champagne Ardenne,
- **Sollicite** une aide de l'Agence de l'Eau du bassin Seine Normandie, de la Région Grand Est et du Parc Naturel Régional de la Montagne de REIMS.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

4L TROPHY 2018 : réf : 20180010

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'Association "LES P'REIMS DU DESERT" participe au raid humanitaire "le 4L TROPHY" qui se déroulera du 15 au 25 février 2018. Il s'agit d'une course de 6000 km qui regroupe plus de 1400 équipages d'étudiants pour traverser le Maroc du nord au sud.

Le 4 L Trophy achemine chaque année plusieurs tonnes de matériel éducatif, il participe également à l'ouverture de salles de classe.

Madame le Maire propose d'attribuer à l'Association "LES P'REIMS DU DESERT" une participation de 400.00 € au titre du sponsoring pour soutenir sa participation au 4L TROPHY et ainsi participer aux actions ci-dessus évoquées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le versement d'une participation au titre du sponsoring d'un montant de 400.00 € à l'Association "LES P'REIMS DU DESERT"

- **AUTORISE** Madame le Maire à mandater la somme due au titre de l'exercice budgétaire 2018

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)